

TOUR DE BRETAGNE 2017

JAUGE

Conformément à l'Avis de Course,
l'épreuve est de catégorie 3 des RSO

PESEE DES POIDS EMBARQUES

Article H.1.2

Poids maximum autorisé : =< 100 kg

Article H.3.1.2.

(L'ordinateur de bord doit être à poste pour l'heure de mise en configuration)

CONTRÔLE DU PLEIN DE GAZOLE

Article H.2.16.1

CONTRÔLES DIVERS

Articles B.2.8.2, H.3.1.2.1.1 (15 l)

Les bateaux désignés par le tirage au sort
seront contrôlés à partir de :
le 26 Août 2017

Le Jaugeur d'épreuve

Jean-Louis JAOUEN

AFFICHAGE à

le 25. . /08 / 2017

à 12. . h . . .